



Contrat relatif aux services d'un Prestataire individuel

N° IC: IC/TCD10/2017/11/055

CONTRAT CONCLU LE 14 novembre 2017 entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après désigné le « PNUD ») et **Mr. Adama Ly**, dont l'adresse : Y 31, SCAT URBAM, Hann Maristes 2, Dakar, Sénégal, phone (221) 33 832-6777(domicile); (221) 77 963-6667 (mobile) – Email : adama@refer.sn ou adamalyh@gmail.com

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

1. Le PNUD souhaite engager les services du Prestataire individuel aux termes et conditions énoncés ci-après.
2. Le Prestataire individuel est disposé à accepter cet engagement de services par le PNUD auxdits termes et conditions.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Nature des services

Le Prestataire individuel assurera la prestation des services d'un Consultant International Chargé de l'Appui à l'atelier de validation du document de Projet d'Avancement du Plan National d'Adaptation (PNA) du Tchad, tels que décrits dans les Termes de Référence joints aux présentes (Annexe 1) au lieu d'affectation suivant: N'Djamena en République du Tchad.

2. Durée du Contrat

Le présent Contrat prend effet le 15 novembre 2017, pour huit (08) jours de travail effectif et prendra fin lors de la prestation satisfaisante des services précités et au plus tard le 30 novembre 2017, sauf s'il est résilié préalablement conformément aux stipulations des présentes. Le présent Contrat est soumis aux Conditions générales applicables aux Contrats relatifs aux services d'un Prestataire individuel, qui sont publiées à l'adresse suivante : www.undp.org/procurement ; et annexées aux présentes (Annexe II).

3. Rémunération

En contrepartie de la prestation des services par le Prestataire individuel en vertu des termes du présent Contrat, y compris, à défaut de mention expresse, le déplacement au lieu d'affectation ou tout autre

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

déplacement requis par les Termes de référence en *Annexe 1*, et les frais de séjour au lieu d'affectation, le PNUD lui versera la somme totale de **USD 5.295** conformément au tableau ci-dessous. Les paiements seront effectués après certification par le PNUD que les services afférents à chaque livrable mentionné ci-dessous ont été exécutés de façon satisfaisante et que les livrables ont été fournis dans les délais prévus, le cas échéant.

DELIVRABLES	PRIX UNITAIRE (USD)	QUANTITE (JOURS OUVRÉS)	TOTAL (USD)
Honoraires de 8 jours de travail	8	500	4.000
DSA, 7 nuitées	7	285	1.295
A la fin de la mission le consultant devrait avoir assuré :			
<input type="checkbox"/> 1 (un) document portant TDR de l'atelier comprenant le projet d'agenda de l'atelier et un projet de liste de participants ; <input type="checkbox"/> 1(un) document portant présentation Powerpoint sur le projet PNA du Tchad pour une mise à niveau des participants et leur effective appropriation du projet ; <input type="checkbox"/> 1 (un) compte-rendu de l'atelier en rapport avec les rapporteurs et les membres du noyau dur de la Task Force ; <input type="checkbox"/> 1 (une) version finalisée du prodoc intégrant les observations de l'atelier			
Total	//////////	//////////	USD 5.295
Les perdiems, soit 1.295 sont payables dans leur totalité à la signature du contrat et les honoraires sont payables, également dans leur totalité après réception et validation du rapport consolidé des livrables tels que définis ci-dessus et leur acceptation par l'Analyste Programme de l'Unité de Développement Durable du PNUD.			

Note : Transport (billet d'avion A/R Dakar-N'Djamena et transport en ville) à la charge du PNUD.



Si des déplacements imprévus en dehors du lieu d'affectation non requis par les Termes de référence en *Annexe 1* sont sollicités par le PNUD, et après accord écrit, ces déplacements seront pris en charge par le PNUD et le Prestataire individuel recevra un *per diem* qui ne pourra dépasser le taux d'indemnité journalière de subsistance des Nations Unies correspondant.

Lorsque deux devises sont concernées, le taux de change applicable sera le taux de change officiel des Nations Unies en vigueur le jour où le PNUD donne ordre à sa banque d'effectuer le(s) paiement(s).

4. Droits et obligations du Prestataire individuel

Les droits et obligations du Prestataire individuel sont strictement limités aux termes et conditions du présent Contrat, y compris ses Annexes. Par conséquent, le Prestataire individuel n'aura droit à aucun avantage, paiement, subvention, rémunération ou droit non expressément prévu dans le présent Contrat. Le Prestataire individuel sera uniquement responsable des réclamations de tiers résultant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution des présentes, et le PNUD ne sera en aucun cas tenu responsable de ces réclamations de tiers.

5. Bénéficiaire

Le Prestataire individuel désigneen qualité de bénéficiaire de toute somme due au titre du présent Contrat en cas de décès du Prestataire individuel pendant l'exécution du contrat. Cela inclut le paiement de toute indemnité d'assurance en cas de décès, accident ou maladie du Prestataire individuel attribuable à la prestation des services pour le compte du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Contrat.

En apposant ma signature ci-dessous, je soussigné, le Prestataire individuel, reconnais et conviens avoir lu et approuvé les termes du présent Contrat, y compris, les Conditions générales applicables aux Contrats relatifs aux services d'un Prestataire individuel figurant sur le site Internet du PNUD à l'adresse suivante : www.undp.org/procurement; et en annexées aux présentes (*Annexe II*). Je reconnais et conviens également qu'un exemplaire des normes de conduite énoncées dans les circulaires du Secrétaire général du 9 octobre 2003, intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles » (ST/SGB/2003/13), et du 18 juin 2002, intitulée « Règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission » (ST/SGB/2002/9), m'a été remis, que je l'ai lu et compris, et que j'accepte de respecter les normes susvisées.

Programme des Nations Unies pour le Développement



*Au service
des peuples
et des nations*

Le Prestataire individuel a présenté une Déclaration de bonne santé et une attestation de vaccination.

FONCTIONNAIRE HABILITANT :
Programme des Nations Unies pour le développement

PRESTATAIRE INDIVIDUEL

Nom: **DANIEL GBETNKOM**
Directeur Pays Adjoint/Opérations a.i.

Nom: **Mr. Adama Ly Amine**
Consultant International

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

